

1^{res} classes

Investir la polyvalence

DE LA POLYVALENCE À LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

Penser la rentrée des classes c'est réfléchir à son projet pédagogique, programmer ses enseignements et se demander comment accompagner et guider au mieux les élèves durant cette nouvelle année scolaire. Si le métier de PE est aussi fascinant, c'est parce qu'il revêt de multiples facettes. Les nombreux savoirs à enseigner et le large éventail de disciplines à maîtriser offrent l'opportunité d'une grande liberté pédagogique.

La polyvalence des PE est une véritable richesse, l'interdisciplinarité un levier pour les apprentissages des élèves, un élan pour concevoir une pédagogie qui permettra à toutes et tous d'entrer dans les apprentissages.

Toutes et tous capables ! C'est le projet de la FSU-SNUipp. Cette publication, s'appuyant sur le travail de nombreux chercheurs et chercheuses, restitue certains de leurs apports et suggère différentes pistes pédagogiques pour vous permettre d'appréhender au mieux la diversité des gestes professionnels à acquérir, d'en saisir les enjeux pour vous aider à préparer l'année à venir. Enfin, parce que la FSU-SNUipp est le premier syndicat des enseignant·es du primaire et qu'elle vous accompagne, vous représente et vous défend tout au long de votre carrière, cette publication vous informe aussi de vos droits.

3
Les incontournables
Fonctionnement
de l'école

7
Dossier
PE : un métier
polyvalent

11
Interview
Aline Blanchouin
« La dimension
créative du métier »

12
Métier
Nouveaux
programmes
à contre-sens

**Enseigner aujourd'hui,
c'est aussi faire face à
des situations complexes.
Troubles de l'apprentissage,
incivilité, accusations
ou parfois vrais actes
de violence, retour sur deux
témoignages qui illustrent que
les enseignants doivent être
accompagnés au quotidien.**

«Un jour, un parent en colère m'a agressée verbalement et physiquement à cause d'une note.» raconte Sofia. «J'ai dû porter plainte, j'ai eu des jours d'ITT et j'ai été incapable de retourner en classe pendant 6 mois tellement cet incident m'a affectée. Heureusement, j'étais assurée. J'ai été accompagnée pendant toute la procédure juridique et j'ai bénéficié d'un soutien psychologique pour m'aider à retrouver confiance. La MAIF a aussi couvert mes pertes de revenus pendant mon arrêt de travail.

Leur attention pour les enseignants est un vrai plus. »

Arnaud quant à lui a été mis en cause quand l'un de ses élèves a fait une réaction allergique grave en voyage scolaire : «L'élève a un PAI, allergie au poisson. Quand le serveur a déposé des toasts sur la table, je ne me suis pas méfié, ça ressemblait à des rillettes, c'en était d'ailleurs, sauf qu'elles étaient au poisson... L'élève s'en est sorti, heureusement, mais la famille a engagé ma responsabilité. J'étais écrasé par la culpabilité et incapable de me défendre. La MAIF a fait ce qu'il fallait et a même pris en charge les frais de justice.

J'ai bénéficié d'un accompagnement incroyable, calme et efficace, qui a même permis de renouer le dialogue avec la famille. »



Des outils pédagogiques gratuits en accès illimité

Vous, les enseignants, faites face à de nombreux défis: intégrer les élèves atteints de troubles de l'apprentissage au sein de la classe ou encore sensibiliser les jeunes à des sujets capitaux comme l'inclusion. Pour atteindre vos objectifs, vous avez besoin de matériel et d'outils adaptés. Consciente de ces enjeux, MAIF a conçu des ressources en collaboration avec des professionnels de l'éducation et validées par vos pairs. Harcèlement, gestes de premiers secours, décodage de l'info, troubles dys... Autant de sujets essentiels sur lesquels MAIF peut vous accompagner pour mieux accompagner vos élèves.

**Certaines difficultés dans la vie
d'un enseignant peuvent entraîner
des conséquences humaines, corporelles,
parfois judiciaires, des pertes
financières, des difficultés psychologiques.**

**L'assurance professionnelle MAIF pour
les enseignants va alors constituer une aide
précieuse, pour un coût annuel minime.**

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances. L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris. *Enquête en ligne YouGov France commandée et réalisée pour le compte de la MAIF en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +.



Le fonctionnement de l'école

DIRECTION

Le ou la directrice est chargé-e du fonctionnement de l'école et de tâches administratives. Pair parmi les pairs, il ou elle assure l'animation et la coordination de l'équipe, sans statut ni rôle hiérarchique contrairement à l'IEN.

CONSEIL DES MAÎTRES-SES

Composé du directeur ou de la directrice, des PE affecté-es à l'école ou leur remplaçant-e au moment des réunions et des membres du RASED. Il donne son avis sur l'organisation du service et sur le fonctionnement de l'école d'un point de vue pédagogique et matériel. Il participe à la répartition des élèves, à l'attribution des classes et élabore le projet d'école. Le conseil des maîtres-ses est l'organe de décision souverain dans une école.

CONSEIL DE CYCLE

Constitué des membres de l'équipe d'un même cycle, il permet d'analyser la progression des élèves, de définir des projets, de les mettre en œuvre et de traiter de l'orientation des élèves.

CONSEIL D'ÉCOLE

Il réunit trois fois par an enseignant-es, représentant-es des parents d'élèves, élu-es de la municipalité, membres du RASED, DDEN et IEN. Il vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école. Il traite des questions liées à la vie et au fonctionnement de l'école.

LE RÔLE DE LA MAIRIE

Les communes ou les communautés de communes sont responsables des locaux et des moyens de fonctionnement des écoles. La FSU-SNUipp a très tôt interrogé la question de l'argent de l'école et a révélé des écarts considérables de financement entre communes.

LES MISSIONS DU RASED

Un RASED complet compte des enseignant-es spécialisé-es chargé-es des aides à dominante pédagogique, relationnelle et des psychologues. Tous et toutes apportent une aide directe aux élèves présentant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement. Ils et elles accompagnent les équipes dans l'analyse des situations et l'élaboration de réponses adaptées.

LE RÔLE DES ATSEM ET AESH

Les ATSEM, personnels municipaux, interviennent à l'école maternelle. Ils ou elles entretiennent les locaux et participent à l'encadrement des activités scolaires. Indispensables au bon fonctionnement de l'école, leur nombre doit être suffisant. Les AESH accompagnent les élèves en situation de handicap. Bien que répondant à des besoins reconnus, leurs contrats sont précaires, leurs rémunérations très faibles et leur formation rare.

LA HIÉRARCHIE LOCALE DES PE



Le «guide responsabilité – sécurité», réalisé par la FSU-SNUipp avec le concours de l'Autonome de Solidarité Laïque est riche d'informations réglementaires essentielles. Il permet un exercice plus serein du métier.



Focus

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE (ORS)

Aux 24 h d'enseignement hebdomadaire s'ajoutent 108 h annuelles :

- 36 h d'Activités Pédagogiques Complémentaires : aide aux élèves en difficulté, au travail personnel ou activité inscrite au projet d'école ;
- 48 h pour les travaux en équipe, les relations avec les parents, le suivi des élèves en situation de handicap ;
- 18 h consacrées à l'animation pédagogique et des actions de formation continue.
- 6 h de conseils d'école.

Ces heures sont au prorata du temps de travail devant élèves. La FSU-SNUipp revendique qu'ils soient à la libre disposition des équipes.

La relation école-famille : un incontournable pour bien vivre ensemble à l'école

Rencontrer les parents d'élèves, organiser des temps et des espaces permettant aux familles de s'immerger dans la vie de l'école et favoriser l'existence d'un dialogue ouvert et serein permet de faire vivre la relation école-famille.

En plus d'être une obligation, rencontrer régulièrement les parents permet d'instaurer une relation de confiance avec les familles. L'organisation et le thème de ces rencontres vont influencer les échanges entre parents et enseignant-es. Varier les types de rencontres permet ainsi de nouer le dialogue différemment et d'adopter une posture parfois plus propice à la discussion. Offrir un café aux parents de la classe ne génère pas les mêmes échanges qu'un face à face lors de rendez-vous individuels.

Voici quelques exemples de rencontres possibles :

Le café des parents : convivial, ce type d'organisation favorise la rencontre entre parents et enseignant-es. Il peut être organisé en début d'année ou dans le cadre d'un projet de classe : exposition de travaux d'élèves, dégustation d'ateliers cuisine, avant ou après un spectacle...

L'école ouverte : ces journées portes ouvertes permettent aux parents de s'immerger dans le monde de leur enfant et favorisent le dialogue entre l'élève et sa famille. Elles donnent à voir l'organisation d'une école, d'une classe et du travail des élèves.

Les soirées débats : elles sont l'occasion d'inviter des chercheur-ses et intervenant-es sur des thématiques variées telles que les écrans, l'alimentation, le rythme de l'enfant... autant de sujets qui permettent d'ouvrir les discussions dans un cadre moins formel et plus ouvert.

L'échange et le dialogue se trouvent au cœur d'une relation école-famille réussie. Plus les parents feront confiance à l'école, plus les élèves se sentiront rassurés et à même de mener une scolarité épanouie.

La réunion de rentrée

À la rentrée, la réunion avec les parents d'élèves est un événement important. Souvent, c'est la première occasion de rencontre et d'échange avec les parents.

Cette réunion nécessite une préparation des informations à transmettre mais aussi matérielle. Afin de réunir un maximum de parents, il est nécessaire d'informer les familles de la date et de l'heure le plus tôt possible. De même, pour que les parents qui ont plusieurs enfants dans l'école puissent assister à toutes les réunions de rentrée, une concertation au sein de l'équipe est souhaitable pour ne pas proposer une date unique. L'objectif principal est d'instaurer dès le début d'année scolaire un climat de confiance réciproque.

Ce temps de réunion est prévu par la circulaire n° 2006-137 du 25-8-2006 qui rend obligatoire l'organisation de rencontres entre les parents et les professeur-es, au moins deux fois par an et par classe.

**CETTE RÉUNION PEUT
SE RÉSUMER EN 3 VERBES :**



ACCUEILLIR



ÉCHANGER



RASSURER



Pour aller plus loin
**FAIRE PARTICIPER LES ÉLÈVES
À LA RÉUNION DE RENTRÉE**

<https://snu2.fr/43S4nVh>

Pour une véritable égalité salariale !

À travail égal, salaire égal ?
En théorie, les grilles indiciaires assurent cette égalité, mais la réalité est bien différente.

À temps de travail équivalent, les PE femmes ont en moyenne un salaire net mensuel inférieur de 174 euros. Du fait d'inégalités persistantes dans la sphère domestique, les femmes prennent davantage de temps partiel et de congés parentaux et interrompent plus souvent leur carrière après une naissance ou une adoption. Dans le même temps, les hommes occupent majoritairement les postes ouvrant droit à rémunération supplémentaire, comme les directions d'école notamment celles des plus grosses écoles, ce qui accentue encore ces disparités. La FSU-SNUipp exige des mesures concrètes pour une réelle justice salariale !

84%

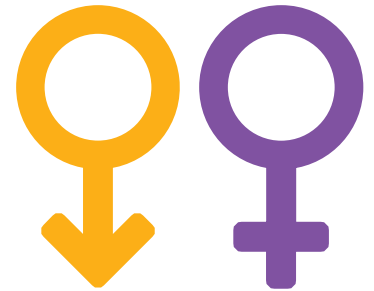
C'EST LE POURCENTAGE DE PE FEMMES DANS LE 1^{ER} DEGRÉ PUBLIC EN 2022-2023

3,2%

DES HOMMES PE SONT À TEMPS PARTIEL

10,6%

DES FEMMES PE SONT À TEMPS PARTIEL



Dans une société où la répartition des tâches éducatives est particulièrement genrée, ce sont majoritairement les femmes qui prennent un temps partiel lors de l'arrivée d'un enfant.

LES ÉCARTS DE SALAIRE ENTRE PE HOMMES ET FEMMES...

2 422 €

297 €

2 649 €

396 €

DONT PRIMES

L'école, service public de proximité

L'école publique, pilier du service public de proximité, joue un rôle clé dans la réduction des inégalités sociales et scolaires.

En milieu rural, le maillage scolaire est menacé par les fermetures croissantes d'écoles (336 en 2022 et 405 en 2023). Or, ces établissements représentent souvent le dernier service public de la commune et un facteur d'attractivité du territoire. Sur l'ensemble du pays, l'enjeu est de garantir une offre éducative de qualité au plus près des élèves. Cette politique éducative nécessite des moyens humains et matériels adéquats. La mixité sociale reste également un défi majeur. Des politiques volontaristes sont nécessaires pour éviter les phénomènes d'évitement et de fuite vers le privé.

L'école ne peut relever ces défis seule. Renforcer l'école publique de proximité implique un partenariat renouvelé entre d'une part l'Etat qui garantit les moyens d'enseignement et d'autre part les collectivités territoriales. Ces dernières doivent garantir des locaux et équipements de qualité, des réseaux de transports publics, des solutions de restauration scolaire et de services périscolaires... Renforcer l'école publique de proximité, en zone prioritaire comme rurale, maintenir les petites structures, est essentiel pour une société plus juste et solidaire. C'est cette conception du réseau scolaire que défend la FSU-SNUipp.



Crise d'attractivité : des solutions existent !

Le métier de PE subit une crise d'attractivité sans précédent, installée depuis maintenant plus de dix ans.

AESH : de la reconnaissance et des moyens



Deuxième métier en nombre de l'Éducation nationale, les 132 000 AESH sont devenues des collègues indispensables au bon fonctionnement de l'école. Malgré l'exercice de missions essentielles à l'inclusion scolaire, ces personnels sont maintenus dans la précarité salariale par des recrutements sous contrat à temps incomplet subi et par les rémunérations les plus basses de la Fonction publique.

Ces personnels font également face à une dégradation accrue de leurs conditions de travail par la création des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) et la mutualisation de leurs missions d'accompagnement auprès d'un nombre toujours plus important d'élèves.

Il est urgent de leur garantir un véritable statut de catégorie B avec des obligations réglementaires de service permettant de dégager du temps pour préparer ensemble leur travail auprès des élèves, soit un temps plein de 27 h. Enjeu fort de la reconnaissance d'un véritable métier, les AESH doivent également pouvoir bénéficier d'une formation initiale de qualité puis continue sur leur temps de travail

La dégradation des conditions de travail, les bas salaires, le « prof bashing », les réformes successives et le recul de la place du concours ont largement contribué au déficit de recrutements de PE. Les injonctions constantes et les mesures liées au « choc des savoirs » n'ont fait qu'aggraver le sentiment de perte de sens et de dépossession du métier, entraînant une hausse importante des démissions.

Pour enrayer cette crise structurelle, il est indispensable d'augmenter significativement les salaires sans contrepartie, d'améliorer les conditions de travail et la mobilité. Il faut également revoir la formation initiale pour garantir une entrée plus sereine dans le métier et construire une professionnalité tournée vers la réussite de l'ensemble des élèves.

POUR UNE FORMATION DE HAUT NIVEAU

La FSU-SNUipp porte ainsi le projet d'une formation ambitieuse. Des pré-recrutements dès la L1, rémunérés, sans contrepartie de service d'enseignement ainsi que des modules de préprofessionnalisation au sein des universités doivent être mis en place. Il s'agit de permettre la démocratisation de l'accès au métier, l'élargissement du vivier et de sécuriser le parcours des étudiant-es. Le concours doit être placé en fin de L3 et suivi de deux années de formation rémunérées sous statut de fonctionnaire, reconnues par un master.

Enseigner est un métier qui s'apprend et qui exige une formation longue et de haut niveau. Les stages ne doivent pas dépasser un tiers temps et être progressifs, de l'observation vers la pratique accompagnée. En T1, la responsabilité de classe ne doit pas excéder le mi-temps et la formation doit être continuée en T2.



Se mobiliser, c'est utile !

Alors qu'à l'automne 2024, 3155 postes de PE étaient menacés de suppression, la FSU-SNUipp a réagi par différentes mobilisations : alerte sociale, adresses aux parlementaires et grève le 5 décembre 2024. Celles-ci ont contribué à réduire le nombre de ces suppressions à 470, ce qui va malgré tout entraîner de nombreuses fermetures de classe pour la rentrée 2025.

Le gouvernement a également dû renoncer à l'ajout programmé de deux jours de carence, sans rémunération, pour tout arrêt maladie des fonctionnaires. Une mesure qui aurait particulièrement pénalisé les PE, en raison de leur exposition à la circulation virale en milieu collectif. Néanmoins, une mesure injuste et précarisante est maintenue : la baisse de l'indemnisation à hauteur de 90 % du salaire pour les trois premiers mois de congé de maladie, en plus d'une journée de carence déjà instaurée.

Les gains engrangés par les mobilisations doivent encourager la profession à poursuivre la lutte pour les droits salariaux et de meilleures conditions de travail.



PE : un métier polyvalent

Enseigner dans le premier degré signifie enseigner toutes les disciplines. Cette particularité, la polyvalence, permet d'organiser les enseignements dans une dynamique interdisciplinaire et transversale, tout en respectant le cadre horaire défini par les textes officiels.

La polyvalence, propre aux professeur-es des écoles, permet d'envisager les apprentissages sur un temps long et continu. Ainsi, l'emploi du temps d'une journée de classe ne se limite pas à la juxtaposition d'heures cloisonnées d'enseignement disciplinaires, mais s'inscrit dans une organisation cohérente, où les disciplines se nourrissent les unes et les autres. Lire, écrire, compter, organiser des propos, observer, comparer... sont des compétences sollicitées dans toutes les disciplines.

Pour les élèves, les bienfaits sont nombreux. La diversité des situations favorise les transferts des connaissances acquises et donne du sens aux apprentissages. Mettre cette polyvalence au service des élèves et de leurs apprentissages nécessite une réflexion de fond, peu abordée dans les formations initiale et continue.

La France reste en effet le pays de l'OCDE qui consacre le plus grand nombre d'heures aux mathématiques et au français. Pourtant, le resserrement sur ces dits « fondamentaux » tant dans la formation initiale des enseignant-es que dans l'emploi du temps des élèves, ne fait que creuser davantage les inégalités scolaires dans notre système éducatif (p.8). Cette négation de la polyvalence de notre métier est d'autant plus néfaste que toutes les disciplines concourent à l'acquisition des connaissances et compétences transversales comme en témoigne l'expérience vécue à l'école Pergaud-Lapierre au Mans (p.9) ou l'interview de Lisa Marx, chercheuse, sur les pratiques artistiques (p.9). Le dispositif EMILE illustre quant à lui, la possibilité d'intégrer une langue étrangère comme vecteur des apprentissages (p.10). Aline Blanchouin, chercheuse en sciences de l'éducation, précise les contours d'une polyvalence, compétence professionnelle experte essentielle à la créativité du métier enseignant « au service de l'« apprendre » des élèves » (p.11).

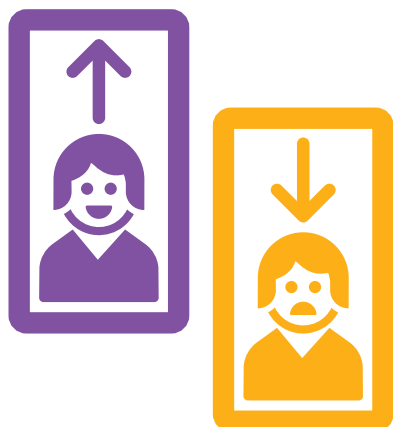


**FENÊTRES
SUR COURS
UNIVERSITÉ
D'AUTOMNE
2024
À RETROUVER**



Fondamentales inégalités

La priorité aux «fondamentaux» creuse les inégalités scolaires et bride la professionnalité enseignante.



Les évaluations nationales et internationales révèlent que l'école française est marquée par de fortes inégalités scolaires qui tendent à se renforcer. À cette situation, le gouvernement répond par une insistance démagogique sur les «fondamentaux», alors que la France est déjà le pays de l'OCDE* qui y consacre la plus grande part, avec 38 % du temps d'enseignement élémentaire consacré au français contre 25 % pour la moyenne de l'OCDE, et 21 % aux mathématiques contre 16 %.

En accordant la priorité aux disciplines «fondamentales», les politiques éducatives menées depuis 2017 ont eu pour conséquences de renforcer les inégalités, bien qu'elles affichent l'objectif inverse auprès de l'opinion publique. Par ailleurs, c'est en Éducation prioritaire que l'insistance sur les «fondamentaux» et les entraînements sur les compétences mesurables sont les plus forts. Loin de donner

accès à des savoirs émancipateurs et à une ouverture culturelle plus large accessibles aux élèves favorisés, un enseignement centré sur les fondamentaux tend à enfermer les enfants des classes populaires dans des savoirs de bas niveaux, morcelés et cloisonnés.

Sciences, arts, EPS... Ces disciplines stimulent les apprentissages scolaires en établissant des liens qui leur confèrent du sens. La maîtrise de ces savoirs considérés comme non fondamentaux est un marqueur important de réussite scolaire, elle est rendue possible par la polyvalence du métier de PE.

La politique actuelle renforce les inégalités à rebours de ce qui est nécessaire pour démocratiser les savoirs. Faire accéder l'ensemble des élèves à une culture commune implique de ne pas appauvrir cette polyvalence, ni entraver la liberté pédagogique qui en est le corollaire.

* Office de coopération et développement économique

Assurance scolaire

De la maternelle aux études supérieures

Qui accompagne ses élèves de A à Z ?

LA MAE EST TOUJOURS À VOS CÔTÉS POUR ASSURER VOTRE MISSION AVEC SÉRÉNITÉ !

AVEC L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE, VOS ÉLÈVES SONT PROTÉGÉS PLUTÔT DEUX FOIS QU'UNE !

Les enfants sont couverts pour les dommages qu'ils peuvent causer (**responsabilité civile**), mais aussi pour les dommages corporels dont ils peuvent être victimes ou s'ils se blessent seuls (**garantie individuelle accident**). En cas d'accident, c'est aussi une sécurité pour les enseignants dont la responsabilité peut parfois être engagée si des élèves ne sont pas bien assurés.

Adhésion sur mae.fr

Recommandée par la



Pour toute information, contactez la MAE au 02 32 83 60 00



LISA MARX, chercheuse en sciences sociales, étudie les politiques culturelles et l'éducation artistique.

COMMENT CONCILIER PRATIQUES ARTISTIQUES ET DISCIPLINES SCOLAIRES ?

Certaines pratiques artistiques se retrouvent naturellement dans certaines disciplines scolaires, comme la littérature ou encore la musique. L'éducation artistique et culturelle comporte trois aspects :

« SORTIR D'UNE FORME DE DOGMATISME DE CE QUE DOIT ÊTRE LA CULTURE »

la rencontre avec des institutions et des artistes, la pratique d'une activité artistique et la connaissance de savoirs. Si aborder la connaissance de savoirs colle parfaitement au cadre scolaire, la question de la pratique est parfois plus compliquée à mettre en œuvre pour un enseignant seul dans sa classe. Elle demande souvent de repenser le cadre scolaire : quelles normes implicites ou explicites sur le comportement des élèves ? Est-ce qu'on évalue, et si oui comment ? C'est donc plus facile à dire qu'à faire.

QUELS SUPPORTS ARTISTIQUES POUR AMENER LA CULTURE DANS L'ÉCOLE ?

Il me semble nécessaire de définir les supports artistiques. Il peut s'agir

des arts comme on les entend généralement, opéra, peinture, sculpture, etc., mais il est important de montrer aux élèves que cette culture est mouvante et qu'elle peut rencontrer leurs vies et pratiques culturelles. L'enjeu est d'[...] aller vers une approche [...] où la culture de chacun est valorisée et permet de créer du lien et du commun. La démocratie culturelle permet de sortir d'une forme de dogmatisme de ce que doit être la culture, souvent associée aux pratiques et goûts des classes dominantes. Il est toutefois fondamental que les élèves rencontrent cette culture « légitime » et s'y familiarisent, la littérature scientifique a démontré que c'est un « passeport » vers certaines positions sociales.

QUELS PARTENARIATS POSSIBLES ?

Les partenariats sont très répandus, considérablement encouragés par l'institution et largement présents dans les écoles. Pour les élèves, ce partenariat peut vraiment être une richesse mais il faut que celui-ci soit réfléchi et co-construit par les différentes parties. Qui aura la charge du contenu didactique ? Qui aura la charge de la forme des ateliers ? La place des partenaires doit être claire, les règles explicites. Pour que tous les élèves en bénéficient, il faut se mettre d'accord sur les objectifs.

Entretien original paru dans *Fenêtres sur Cours* n°483, juin 2022

3 QUESTIONS

Écrire dans toutes les disciplines

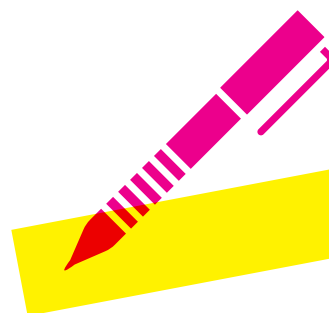
Écrire est une tâche complexe qui engage intellectuellement et émotionnellement. Pour les PE, cette activité peut sembler chronophage et difficile à mener. Pourtant, les élèves écrivent déjà dans de nombreuses situations.

Marion, enseignante en CE2 à l'école Pergaud-Lapierre au Mans (Sarthe) depuis septembre, s'essaie régulièrement aux écrits de travail. Pour elle, dès la séance de découverte, mettre les élèves en recherche par l'écrit est essentiel. Lors d'une séquence sur le droit des enfants, elle profite du temps de diffusion de la chanson *Le monde est à moi* de Minibus pour mettre les élèves en écoute active avec prise de notes. Plus tard dans la séquence, après des échanges collectifs, ils et elles rédigent individuellement les éléments retenus sur les droits des enfants avant de confronter leurs écrits en groupes. Dans ce projet, le but est que chaque élève puisse participer à l'élaboration d'une affiche pour la classe.

Marion précise que « selon les disciplines et les situations d'écriture, l'objectif diffère : écrire un courrier pour inviter les familles à la réunion de rentrée, expliquer par écrit une procédure en mathématiques ou encore compléter un « carnet de

piscine » où les élèves consignent leur ressenti ou ce qu'ils et elles ont appris ». Marion réalise que même courts, ces écrits aident à apprendre. Parfois un travail syntaxique et orthographique peut être effectué. Mais il n'est pas systématique, car cela dépend du statut des écrits et de leur finalité. Trouver le temps d'accompagner individuellement chaque élève reste un défi et implique parfois de passer par l'écriture collective.

Pour Marion, la polyvalence du métier de PE « permet d'adapter l'emploi du temps, de décroiser les disciplines et ainsi d'intégrer l'écriture comme un outil d'apprentissage transversal, au-delà de la simple production de textes narratifs ». Cela participe aussi de la prise de conscience que des écrits, même ceux qui sont amenés à évoluer, relèvent de la production d'écrits en tant que telle quand ils s'inscrivent dans une situation de communication réelle et qu'ils sont au service des apprentissages.



Ouvrir à la diversité linguistique

Le dispositif EMILE (Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère) propose des situations d'apprentissage bilingues dans lesquelles la langue vivante étrangère sert de vecteur à la discipline enseignée.

Emilie Delalle et Claire Duret, respectivement PE en maternelle et en cycle 2 dans l'académie d'Orléans-Tours, engagées dans le dispositif EMILE participent à une recherche-action afin de « se former en profondeur ».

Quels sont les apprentissages des élèves en enseignement bilingue ?

E.D. : Ils sont variés et riches tant du point de vue lexical que syntaxique. Les élèves communiquent progressivement avec l'adulte et entre pairs. Ces moments de communication interviennent lors des rituels du quotidien : habillage, vie de classe, consignes et lors d'apprentissages disciplinaires : jeux de décomposition du nombre, verbes d'action en motricité. Cette approche permet aussi aux élèves de découvrir la culture anglophone : albums, comptines, drapeaux. L'objectif est culturel et les documents authentiques sont privilégiés.

C.D. : Les apprentissages langagiers mis en place en maternelle sont renforcés. Les élèves sont invités à entrer davantage en communication. Par exemple en EPS, les situations d'arbitrage sont propices aux prises de parole et aux interactions. Les PE, en retrait, sont là en soutien.

En quoi le dispositif de formation enrichit votre professionnalité ?

E.D. : Cette expérience est riche et nous permet d'approfondir nos pratiques en confrontant nos expériences et en bénéficiant des apports théoriques lors des analyses de vidéo. Lors des séminaires, nous pouvons aussi partager l'expérience des collègues qui ont profité d'un stage d'observation à l'étranger.

C.D. : Ce collectif permet une réflexion sur la promotion du dispositif en mettant en évidence les apports culturels et l'aide que constitue l'anglais pour accompagner les progrès des élèves. Par exemple, en mathématiques, le passage de soixante-dix et quatre-vingt-dix est compliqué à saisir, alors que la régularité de l'anglais avec « seventy » et « ninety » peut permettre de dépasser ce blocage. Nos échanges nous permettent de verbaliser ces transferts disciplinaires.

L'EPS, une discipline fondamentale

La maîtrise didactique et pédagogique des séances d'EPS reste une prérogative des PE même si les compétences techniques des animateurs et animatrices sportives peuvent constituer une ressource.

Alors que la pratique extra-scolaire ou en club sportif peut avoir pour objectifs la découverte d'un sport, la détente ou l'acquisition par un enfant de son plus haut niveau dans une seule activité, l'Éducation physique et sportive (EPS) poursuit des objectifs pédagogiques essentiels au développement global de l'élève.

Cependant, son enseignement représenté de nombreux défis liés à la gestion

du groupe classe, aux aménagements à disposition mais aussi à la conception de séquences répondant aux enjeux didactiques de cette discipline. Or, souvent les PE n'ont pas bénéficié d'une formation initiale suffisante tandis que la formation continue est quasi inexistante. Sous couvert que l'EPS revête des enjeux de santé publique, des clubs sportifs, mais aussi des municipalités proposent ainsi aux écoles l'intervention d'éducateurs ou éducatrices sportives. Le rôle de ces personnels est d'apporter un éclairage technique, en particulier pour les disciplines sportives les moins courantes. Les objec-

tifs de compréhension, de réussite autant que les processus pour y parvenir qui sont intrinsèques à l'EPS relèvent entièrement du domaine des compétences pédagogiques des PE. Une collaboration fructueuse avec l'intervenant-e implique donc systématiquement que les PE gardent la main sur la construction pédagogique de la séance.

Comme dans les autres disciplines, ils et elles doivent pouvoir adapter l'enseignement au contexte d'exercice, différencier et permettre à toutes et tous de progresser et d'apprendre.



« Il est fondamental de reconnaître la dimension créative du métier »



Aline Blanchouin est maîtresse de conférences à l'Inspe de Rennes. Elle travaille depuis vingt ans en collaboration avec des enseignant·es au sein de recherche/formation, après avoir soutenu une thèse sur la polyvalence des PE en 2015.

EN QUOI CONSISTE LA POLYVALENCE DES PE ?

Une première définition de l'IGEN (Inspection générale de l'Éducation nationale) en 1997 met l'accent sur le maître unique et la maîtrise simultanée des disciplines, leur connexion et les compétences transversales qu'elles mettent en place. Des travaux identifient toutefois un écart entre la réalité de l'exercice du métier et cette représentation. L'interdisciplinarité, le tissage de ponts sont souvent jugés complexes ou réalisés dans le cadre de projets. D'autres recherches ont également mis en exergue une poly-fonctionnalité avec une diversification des types de tâches et des interlocuteurs qui pèse sur l'activité d'enseignement. La question de la poly-intervention, sur plusieurs niveaux d'enseignement, se pose aussi, selon l'affectation, avec une multiplication des postes fractionnés. Mais ce qui caractérise particulièrement les PE est la spécificité d'enseigner à un groupe d'élèves, lors d'une année scolaire, l'ensemble du programme sur une temporalité continue ajustable.

EN QUOI CELA PEUT-IL PARTICIPER DES APPRENTISSAGES ?

Les élèves sont perçus dans des situations diverses. Les voir dans des activités de réussite, lors desquelles ils sont plus à l'aise, entraîne moins de stigmatisation. Cette vision globale permet une réassurance, une confiance dans la relation. Le corollaire est la possibilité de connaître plus finement leurs connaissances et donc de mieux ajuster les contenus. D'autant que cela peut se faire sur la journée, la période, l'année, voire le cycle. Cette notion temporelle est un réel atout. De même, cela permet de se saisir des opportunités de vie de la classe ou encore d'aborder une notion dans un autre contexte en jouant sur le motif d'agir de l'élève. Cela permet un engagement effectif dans le travail et dans l'apprendre. Que ce soient les savoirs disciplinaires, les concepts d'espace et de temps, les opérations cognitives clés telles que comparer, argumenter, le fait de jouer sur le temps long des cycles est essentiel.

« Certains élèves s'expriment plus facilement par le corps, les pratiques artistiques qu'en parlant, écrivant ou faisant des maths »

LE RESSERREMENT SUR LES FONDAMENTAUX NE MET-IL PAS EN DANGER CET ATOUT ?

On constate une prescription antinomique entre un centrage sur « lire, écrire, compter » et la construction du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Si on ne permet pas des expériences en éducation artistique, en sciences, sans les citer toutes, on ne va pas jusqu'au bout de la mission. En particulier pour les élèves les plus éloignés des savoirs scolaires. D'autant que les maths et le français sont les objets les plus emblématiques de la forme scolaire qui risquent donc de les éloigner davantage de l'école. Sans compter que certains élèves s'expriment plus facilement par le corps, les pratiques artistiques qu'en parlant, écrivant ou faisant des maths. Or, pour qu'un enfant s'engage, il lui faut une promesse de grandir, au sein d'un groupe dans lequel on vit et apprend ensemble. La tentation forte d'une bivalence, qui se centre sur des micro-compétences en français et en maths, avec un risque d'externalisation renforcée des autres matières ne me semble pas la voie à suivre.

EST-IL POSSIBLE DE FORMER À CETTE POLYVALENCE ?

Si l'organisation actuelle des stages ne met pas en situation de penser la continuité de l'enseignement, il n'existe pas pour autant un modèle alternatif pré-construit. En revanche, on pourrait s'appuyer sur deux principes.

D'une part, le maintien d'une culture d'équipe. Il est nécessaire de mettre en place des espaces communs coopératifs de discussion pour les enseignants afin qu'ils restent pilotes des idées et puissent s'appuyer sur le temps long des cycles. Le second enjeu est de pouvoir travailler sur des postures transférables, mobilisables selon les contextes d'enseignement. Telles que les capacités à observer la classe, interpréter, préparer, mettre en œuvre en variant les organisations, réguler... qui demandent une posture ré-

flexive. L'accumulation de connaissances encyclopédiques en maths et français ne construit pas une professionnalité. De plus, il est fondamental de reconnaître la dimension créative du métier. Celle à l'œuvre lorsque le PE accepte de faire des choix en fonction de ses propres ressources et de la compréhension de son exercice quotidien au service de l'« apprendre » des élèves.

Interview parue dans *Fenêtres sur Cours* n° 494, spécial UDA 2023

Programmes de cycles 1 et 2 : à contre-sens

Objectifs mesurables aux normes sans fondement scientifique, précocité et aberrations didactiques caractérisent les nouveaux programmes de maternelle et de cycle 2

En maternelle, le découpage des enseignements n'a pas de sens : le domaine « Acquérir le langage » ne favorise pas l'expression orale des élèves, mais s'organise en entraînement lexical, syntaxique, d'articulation... Plus généralement, l'idée de performance mesurable irrigue les programmes. En cycle 2 en lecture, des objectifs d'apprentissage précis fixent un nombre de mots oralisés par minute selon le niveau. Ces objectifs ne sont pas fondés

scientifiquement. Surtout ils relèguent à un second plan la posture d'exploration et de recherche du sens de chaque écrit, qui permet de devenir lectrice et lecteur. En calcul mental, c'est la seule « fluence numérique » qui est promue, visant la restitution la plus rapide de résultats mémorisés, au détriment d'un travail sur les stratégies de calcul.

DE LA PRÉCOCITÉ AUX INÉGALITÉS

En même temps, les normes données sont difficilement atteignables par toutes et tous, ce qui ne peut que créer de la difficulté scolaire... renforcée par l'abandon du principe des cycles. Des apprentissages, comme les fractions abordées dès le CE1, sont trop précoces. En français, les élèves doivent « déchiffrer tous les mots et automatiser la lecture des plus

fréquents » dès la fin du CP quand les programmes de 2015 fixaient cet objectif à la fin du cycle 2. L'apprentissage des nombres décimaux, lui aussi très précoce, devra être mené par le biais de la monnaie, alors même que cela risque de renforcer la conception erronée du nombre décimal comme accollement de deux entiers.

Tournant le dos à une culture commune ambitieuse, ces programmes privilégient l'application de procédures systématiques au détriment de la construction de la pensée, de la résolution de problèmes et de l'entrée dans l'écrit. Aveugles aux différences de rythmes d'apprentissage, ils renforcent les inégalités et traduisent une idéologie de mise au pas des métiers de l'enseignement.

casden 
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

**COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 75020 Paris - Immatriculation au capital de 100 000 000 € - SIREN 503 455 462 - RCS Paris - Immatriculation OBIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jeilanno - Conception : Insign 2022 - Merci à Carmen, Elise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



casden.fr



Retrouvez-nous chez



Programme EVARS : une réponse aux maux des violences sexuelles

Éduquer et former les élèves à la vie affective, relationnelle et sexuelle est un levier essentiel pour prévenir les violences subies et leur apprendre à vivre ensemble.

Le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (Evars) entre en vigueur à la rentrée 2025. Il mêle des dimensions éducative et citoyenne pour permettre aux élèves de se connaître, de connaître les autres mais aussi de grandir en citoyens et citoyennes éclairées. Il s'inscrit pleinement dans les ambitions émancipatrices de l'École publique défendues par la FSU-SNUipp qui a œuvré à sa mise en place.

Parler de la vie affective et relationnelle à l'école permet, en partie, de lutter contre les violences faites aux enfants et contribue à libérer la parole d'élèves victimes de violences intrafamiliales, de harcèlement, ou de violences sexistes et sexuelles.

ÉGALITÉ ET CONSENTEMENT

L'Evars met en avant l'apprentissage du respect de l'intimité corporelle et psychologique des élèves en tenant compte de leur rythme de développement. Il vise ainsi à construire une culture commune du respect et de l'égalité, en particulier entre les femmes et les hommes. Il s'agit par exemple d'envisager les activités sans norme de genre en maternelle, de repérer les stéréotypes de genre, de les contextualiser et de percevoir leurs effets en CE1; puis de comprendre leurs effets discriminants et d'agir pour lutter contre les préjugés en CM1. L'Evars apprend le consentement, contribue à la lutte contre les discriminations, liées entre autres au genre ou à l'orientation sexuelle, et à prévenir les différentes formes de violences, dont l'inceste. Pour soutenir cette action

pédagogique, il est indispensable d'engager une politique ambitieuse de renforcement des moyens humains : psychologues, professionnels de santé et travailleuses et travailleurs sociaux dans les écoles, etc., et de former tous ces personnels au traitement de ces violences.

Considérant que cette éducation relève d'un droit absolu des familles, des groupuscules réactionnaires et d'extrême-droite s'opposent avec virulence à l'Evars. Ces attaques sont graves et inacceptables. Abusant de contre-vérités, ils nient le droit de chaque élève à la santé physique et psychique, au respect de l'intimité et de l'égalité. Le programme Evars rappelle à l'inverse qu'à l'école de la République, nul ne doit être privé de ce droit sous prétexte d'autorité parentale, de croyances ou de choix culturels ou religieux.



© MILLERAND/NAJIA

« Talents Haut », une littérature engagée

La ligne éditoriale de la maison d'édition indépendante « Talents Hauts » est de publier des ouvrages qui n'hésitent pas à confronter le jeune public aux situations les plus difficiles telles que le racisme, l'homophobie, les violences intrafamiliales, le sexisme ou l'inceste. « Notre façon d'aborder un sujet sera différente selon l'âge et la maturité des enfants, c'est la responsabilité des auteurs et des autrices mais aussi de la maison d'édition, témoigne Justine Haré, éditrice de romans chez « Talents Hauts ». L'important étant de respecter les lecteurs et lectrices, de le faire sans voyeurisme ni complaisance, avec justesse et en se plaçant à leur hauteur ». Pour atteindre cet objectif, la maison d'édition est passée maîtresse dans l'art de découvrir de nouveaux auteurs et autrices dont la qualité narrative et graphique est résolument mise au service de ses engagements.

Catalogue à découvrir sur

➤ <http://www.talentshauts.fr/>

Focus

ÉLÈVES EN DANGER: COMMENT AGIR?

Le code pénal condamne les actes de violence envers les enfants et les défauts de signalement. On distingue :

→ La connaissance directe « de dangers graves et immédiats » avérés ou objet d'une révélation : le procureur de la République est saisi par le biais d'un « signalement ». L'IEJ et l'ADASEN sont informés.

→ La présomption d'un danger ou d'un risque de danger : les témoignages indirects ou les signes de souffrance font l'objet d'une alerte à l'autorité académique. Ni l'administration, ni l'équipe pédagogique n'évalue seule la situation. La sollicitation de l'infirmière, médecin et psychologue scolaire est possible.

Si le doute subsiste, déclencher une « information préoccupante » auprès du président du Conseil départemental ; c'est l'aide sociale à l'enfance (ASE) qui intervient.



Pour plus de précisions,

voir le guide FSU-SNUipp

« responsabilité - sécurité » :

➤ <https://snu2.fr/guidesecurite>

La laïcité, un principe de liberté

La laïcité est au fondement de l'enseignement public. Question socialement vive, elle est l'objet d'usages instrumentalisés.

La loi de 1905 impose une obligation de neutralité à l'État et aux personnes qui le représentent afin de garantir l'égalité de traitement à toutes et tous. Elle garantit également la liberté à chacun-e de croire ou de ne pas croire et d'exercer librement son culte. Le fondement de la laïcité n'est donc pas restrictif mais garant de libertés.

La loi de 2004 interdit à l'école « le port de signe ou tenue par lequel les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » étendant l'obligation de neutralité à des usagers et usagères du système éducatif.

Les actuelles velléités d'interdire sorties scolaires, compétitions sportives ou encore accès aux universités à des personnes portant des signes religieux, tournent le dos à l'esprit de consensus social voulu par la loi de 1905.



© MILLERAND/NAVA

INFO OU INTOX ?

UN-E ÉLÈVE NE PEUT PAS PORTER DE SIGNE RELIGIEUX EN CLASSE

VRAI et **FAUX** Cela est possible à condition qu'il soit discret. En effet, la loi du 15 mars 2004 interdit « le port de signe ou tenue par lequel les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. »

LORS D'UNE SORTIE SCOLAIRE, LES ÉLÈVES PEUVENT REFUSER D'ENTRER DANS UN BÂTIMENT RELIGIEUX

FAUX La visite s'inscrivant dans le cadre pédagogique, l'ensemble des élèves est tenu d'y prendre part.

UNE PERSONNE PORTANT UN SIGNE RELIGIEUX NE PEUT PAS ACCOMPAGNER UNE SORTIE SCOLAIRE

FAUX Le devoir de neutralité ne s'applique qu'aux fonctionnaires et aux personnes exerçant une activité pédagogique.

UN PÈRE OU UNE MÈRE D'ÉLÈVE QUI AIDE À UN ATELIER EN CLASSE NE PEUT PAS PORTER DE SIGNE RELIGIEUX

VRAI Si cette personne exerce une activité pédagogique et **FAUX** dans le cas contraire. Cependant, la notion « d'activité pédagogique » est soumise à des interprétations diverses.

IL EST INTERDIT DE PARLER DE RELIGION EN CLASSE

FAUX L'interdiction porte sur le prosélytisme. L'enseignement du fait religieux fait partie des programmes scolaires.

Éduquer en actes

Selon Françoise Lorcerie, directrice émérite au CNRS, la laïcité impose historiquement aux enseignant-es la neutralité et « garantit aux élèves et à leurs parents la liberté individuelle et collective de manifester leur religion, sous couvert du respect des règles de l'école, sans prosélytisme. » Actuellement se développe au sein du pouvoir une instrumentalisation de la laïcité qui vise à exclure, notamment de l'école, certaines catégories de population, s'éloignant en cela du texte comme de l'esprit de la loi de 1905 alors que « la laïcité historique considère que l'individu se construit dans un savoir vivre ensemble où s'apprend le respect d'autrui pour faire société ».

LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS

Nicolas Cadène, juriste co-fondateur de la « Vigie de la laïcité », souligne à quel point l'école a un rôle essentiel. Renforcer l'éducation morale et civique de manière interactive par le recours au débat cadré et vivant permet de mettre les élèves en situation d'expérimenter la laïcité en actes. Afin de leur permettre de mieux appréhender les faits religieux, d'en comprendre la diversité, l'influence passée ou actuelle sur l'histoire du monde, leur enseignement doit être transdisciplinaire. Ce faisant, il participe à la lutte contre les préjugés et les clichés, la méconnaissance pouvant conduire à des interprétations religieuses caricaturales.

RIS, droit de grève et stages syndicaux

Les temps d'information proposés par les organisations syndicales sur le temps de travail, ainsi que la grève sont des droits garantis à l'ensemble des agent-es de la fonction publique, y compris aux stagiaires et personnels sous contrat.



Syndiqué-e ou non, tout-e enseignant-e peut participer aux Réunions d'Information Syndicale (RIS). Dans le premier degré, 9h annuelles de RIS sont autorisées dont 3h sur le temps de présence des élèves. Il suffit d'informer son IEN par le mail académique, au moins 48h avant. Si la RIS se déroule sur le temps INSPE, il n'y a pas obligation d'informer sa hiérarchie mais il est conseillé de prévenir les responsables de formation.

Les réunions organisées hors temps de présence des élèves peuvent être récupérées sur les 108h (hors APC). La FSU-SNUipp continue d'exiger qu'elles puissent avoir lieu sur la totalité du temps devant élèves, comme c'était le cas jusqu'en 2008.

Les sections départementales de la FSU-SNUipp proposent également des stages syndicaux. Pour participer à ces journées, jusqu'à 12 jours d'absence avec traitement par an sont autorisés. La demande de congé doit être transmise par écrit à l'IA-DASEN sous couvert de l'IEN au moins un mois à l'avance. Elle est réputée accordée en cas de non réponse de l'administration au plus tard le quinzième jour qui précède le stage. La FSU-SNUipp invite l'ensemble des PE à exer-

cer leur droit à l'information et à la formation sans restriction : être mieux informé-e pour mieux débattre et agir professionnellement.

DROIT DE GRÈVE

Le droit de grève est inscrit dans la Constitution. C'est le moyen de construire un rapport de force pour s'opposer aux projets néfastes pour l'école et la société, soutenir des alternatives et revendiquer de meilleures conditions de travail et salaires.

«Le droit de grève est inscrit dans la Constitution»

Avant la grève : la FSU-SNUipp propose des courriers pour informer les familles, à diffuser sous pli cacheté ou agrafé si remis aux élèves, ou à distribuer à l'extérieur des locaux scolaires

et hors temps de service. Il est utile d'informer les parents le plus tôt possible pour leur permettre de prendre leurs dispositions. Le service minimum d'accueil (SMA) impose qu'une déclaration d'intention de grève soit adressée au secrétariat de circonscription au moins 48h avant. Elle ne préjuge pas d'une participation à la journée de grève. Les PE, y compris les stagiaires, n'ont pas à se déclarer si la date de la grève n'est pas une journée de classe.

Après la grève : les retraits de salaire (1/30^e du salaire mensuel brut) ne se font pas sur la base des déclarations d'intention. C'est à l'administration de s'assurer que le service n'a pas été effectué. Les PE non-grévistes déclarent avoir assuré leur service auprès de l'administration.

La FSU-SNUipp est opposée à la déclaration d'intention de grève et au SMA, mis en place en 2008, qui constituent une entrave au droit de grève.

Focus

LE RÔLE DES REPRÉSENTANT-ES DU PERSONNEL

- Dans les instances, défendre les situations individuelles, obtenir des règles collectives favorables, équitables et justes pour toutes et tous ;
- Informer, notamment sur les questions de carrière : mouvement, promotions, reclassement, frais de déplacement, demandes de temps partiel, départ en stage de formation, etc. ;
- Conseiller et accompagner les personnels lors d'une convocation par la hiérarchie.

Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



assureur militant